

Mariage et rupture des fiançailles

Par **débutant**, le 21/01/2015 à 12:09

Bonjour,

j'ai un cas pratique portant sur le mariage qui me dérange un peu et ma question est a suivante:

A partir de quel moment peut-on considérer qu'une rupture des fiançailles est abusive ?

Par exemple dans mon cas, un futur mari rompt les fiançailles 2 mois avant la cérémonie, peut-on dire qu'il s'agit d'une rupture trop tardive ? Sachant que les fiançailles ont eu lieu en septembre 2014, et que le mariage était prévu pour mars 2015.

Par **Emillac**, le 22/01/2015 à 16:29

Bonjour,

Vu le peu de détails, je dirais qu'a priori la réponse serait plutôt non. Ce n'est pas - stricto sensu - une question de délai ou de durée.